

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER / DIRECTION  
GÉNÉRALE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES / SERVICE DES RISQUES  
TECHNOLOGIQUES / BARPI**

## **Résultats de la recherche "filtreco-1" sur la base de données ARIA - État au 22/10/2018**

La base de données ARIA, exploitée par le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif et ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs.

Les informations (résumés d'accidents et données associées, extraits de publications) contenues dans le présent export sont la propriété du BARPI. Aucune modification ou incorporation dans d'autres supports ne peut être réalisée sans accord préalable du BARPI. Toute utilisation commerciale est interdite.

Malgré tout le soin apporté à la réalisation de nos publications, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante : barpi@developpement-durable.gouv.fr

Liste de(s) critère(s) pour la recherche "filtreco-1":

- Enseignements sectoriels : assainissement-gestion-des-dechets
- Code NAF : e38-11
- Matières : DECHET FERREUX
- Matières dangereuses relachées : de 0 à 6
- Conséquences humaines et sociales : de 0 à 6
- Conséquences environnementales : de 0 à 6
- Conséquences économiques : de 0 à 6

## Accident

### Incendie dans un centre de valorisation de déchets industriels banals

N°40739 - 20/08/2011 - FRANCE - 33 - BASSENS

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40739/>



Vers 19 h, un feu se déclare sur un tas de déchets de 5 000 m<sup>2</sup> sur 6 m de haut constitué de cartons, papiers, morceaux de bois, ferrailles plastiques et déchets de chantiers (laine de verre, placoplâtre) situé à proximité d'un local désaffecté sur un site de tri et de valorisation de déchets non dangereux. Les pompiers interviennent avec 5 engins et 30 hommes pour attaquer le foyer avec 7 lances dont 1 à mousse. La réserve d'eau de 400m<sup>3</sup> du site étant insuffisante, l'eau est prélevée sur le réseau public et dans la Garonne. Le feu se propage au bâtiment désaffecté. En raison de l'importante fumée, visible à plusieurs km du site, l'entreprise voisine suspend son activité pour la journée, provoquant le chômage technique pour 10 employés. La population riveraine contacte l'administration pour signaler son inquiétude. Les relevés atmosphériques effectués régulièrement à l'extérieur du site dans un rayon de 2 km se révèlent négatifs. Ceux sur le site laissent apparaître 50 ppm de CO et des traces d'acide. Les employés aident les pompiers à dégager les tas de déchets intacts aux moyens de tracto-pelles.

Aucun blessé n'est à déplorer et, en fin de soirée, aucun risque de propagation n'est plus à craindre. Vu l'étendue du foyer, une réunion de coordination se déroule sur le site le lendemain avec un responsable de l'établissement et des représentants de la mairie, de l'inspection des installations classées et des pompiers. Jusqu'à l'extinction complète du sinistre, il est demandé à l'entreprise de cesser les apports de déchets sur le site, de mobiliser son personnel pour travailler sans discontinuer au minimum pendant la période diurne, et de disposer de moyens hydrauliques équivalents à ceux utilisés lors de l'extinction (débit de 2 000 l/min) pour rabattre les fumées provenant des tas de déchets. Les opérations d'extinction par étalage et refroidissement de petits tas se poursuivent pendant la nuit et les 4 jours suivants, jusqu'à la maîtrise totale du sinistre dont l'origine reste inconnue.

Le stock de déchet non dangereux en attente de tri était très important car le site ne fonctionnait qu'à 50% de sa capacité en raison des travaux de construction d'une nouvelle chaîne automatique de tri qui devait démarrer 10 jours après. Le volume d'eau d'extinction disponible a été insuffisant en regard du volume de déchets stockés, 20 000 m<sup>3</sup> ayant été nécessaire à l'extinction et au rabattement des fumées. La situation administrative du site n'était pas régulière (hauteur et volume de déchets largement supérieurs aux limites autorisées, espacement des tas de déchets insuffisant, absence d'agents d'extinction adaptés à la nature des déchets). De plus, la nature des déchets stockés le jour de l'accident n'était pas prévue dans le dossier de régularisation déposé par l'exploitant. L'administration demande à l'exploitant d'évacuer de son site les déchets brûlés et arrosés, et de stopper l'arrivée de nouveaux déchets pour que son personnel se consacre à la gestion post-accidentelle du sinistre. La mise en place d'une surveillance des eaux

souterraines est aussi demandée, car une partie des eaux d'extinction n'a pu être confinée sur le site. En mars 2010, un feu avait pris dans un stock de carcasses dépolluées de téléviseurs et d'ordinateurs; l'hypothèse d'une malveillance était alors évoquée par la direction. Depuis 1 an, l'administration avait constaté une dégradation des conditions d'exploitation sur le site.

---

## **Accident**

### **Détection portique radiologique dans un centre de collecte de déchets**

**N°43647 - 02/04/2013 - FRANCE - 03 - DOMERAT**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43647/>

Le portique de radiodétection d'un centre de collecte d'ordures ménagères se déclenche vers 10h30 au passage d'une benne de 40 m<sup>3</sup> de déchets ferreux. Celle-ci est mise à l'écart. Des pompiers spécialisés mesurent un débit de dose de 300 nSv à proximité de la benne avec une zone à 400 nSv ; le chauffeur n'est pas contaminé. Les secours fouillent ensuite la benne et découvrent un ancien appareil médical utilisant du radium 226. Le débit de dose au contact de l'objet est de 75 µSv et de 1,2 µSv à 1 m. Le déchet est pris en charge par l'ANDRA. L'intervention s'achève à 15 h.

---

## **Accident**

### **Incendie de déchets dans une entreprise de recyclage**

**N°50596 - 25/10/2017 - FRANCE - 73 - CHAMOUX-SUR-GELON**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50596/>

Vers 15h30, un feu se déclare sur un tas de 70 m<sup>3</sup> de déchets de ferraille et plastiques issus de broyage dans une entreprise de recyclage. Ce tas jouxte un stockage de 1 000 m<sup>3</sup> de combustible de substitution (CSR) destiné à être retraité. En attendant l'arrivée des pompiers, les opérateurs en charge du broyage attaquent l'incendie avec un RIA et une lance raccordée sur le poteau incendie du site. Arrivés vers 15h50, les pompiers étaillent le tas pour favoriser et finaliser l'extinction. Ils évitent la propagation du sinistre à un autre bâtiment. L'incendie est éteint à 16h30. Les déchets incendiés sont regroupés dans 2 bennes de 35 m<sup>3</sup> et isolés pour la nuit.

Le volume d'eau d'extinction est estimé à 40 m<sup>3</sup>. La plus grande partie de cette eau est épongée par le tas de CSR et une légère flaue reste sur la dalle prévue pour faire rétention de la zone concernée.

Une fusée de détresse, provenant d'une benne de déchetterie, se serait déclenchée au moment du broyage.

L'inspection des installations classées se rend sur les lieux le lendemain. Elle constate que les volumes de déchets stockés sur le site excèdent largement les volumes autorisés (11 750 m<sup>3</sup> au lieu de 7 500 m<sup>3</sup>) et que la séparation physique des tas en volume de 1 000 m<sup>3</sup> n'est pas respectée. Elle propose au préfet de rédiger un arrêté de mise en demeure demandant à l'exploitant de diminuer les stocks présents et de fractionner les déchets en tas de 1 000 m<sup>3</sup> parfaitement séparés les uns des autres avant le 15/12.

---

## **Accident**

### **Feu de benne de déchets métalliques dans une déchetterie**

**N°46467 - 14/04/2015 - FRANCE - 45 - ORLEANS**

**E38.11 - Collecte des déchets non dangereux**

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46467/>

Vers 11 h, un feu se déclare dans une benne de déchets métalliques d'une déchetterie après le passage d'un compacteur mobile. Un canapé à structure métallique est en feu. Alertés par les agents du site, les secours évacuent le personnel et les usagers. Ils éteignent le sinistre après avoir vidé le contenu de la benne au sol. L'intervention s'achève à 11h50 et la déchetterie est rouverte au public.

Une étincelle lors du compactage de la ferraille ou un mégot de cigarette sont envisagés comme origine du sinistre.

---

## Accident

### Feu de stockage de pneus broyés.

**N°33078 - 30/05/2007 - FRANCE - 80 - DOMPIERRE-BECQUINCOURT**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/33078/>



Dans une usine de traitement des ordures ménagères, un feu se déclare, à 6h30, sur 2 cellules de stockage de 1 600 m<sup>3</sup> contenant respectivement 500 t de pneus broyés et 100 t de pneus broyés et de ferrailles. Le personnel de l'établissement se regroupe au point de rassemblement. Les pompiers évitent la propagation aux autres alvéoles en arrosant les 2 cellules puis commencent l'évacuation des alvéoles intérieures. Ils vident d'abord la petite alvéole et éteignent le feu au fur et à mesure dans le but d'accéder à la plus grande pour la couvrir de terre. A 9h23, les 2 alvéoles brûlent toujours ; 3 petites lances à eau et une grande échelle sont en manœuvre pour éviter la montée en température. Les alvéoles les plus proches sont évacuées. Dans une entreprise voisine, 5 personnes sont légèrement incommodées. A 12 h, les secours remplacent les lances à eau par 4 lances à mousse. Des relevés sont effectués sur les bassins de rétention contenant les eaux d'extinction. Ceux-ci indiquent qu'aucune pollution n'est à craindre. L'inspection des installations classées, informée par la radio, se rend sur le site. Vers 14h20, le sinistre est maîtrisé et le dispositif est allégé. A partir de 17 h, 3 pompiers restent sur place avec 2 lances en surveillance et continuent d'arroser par intermittence pour éviter une reprise de feu. Après reconnaissance le lendemain vers 12h50, il est décidé de laisser encore sur place 2 pompiers avec 2 lances pour continuer à refroidir les résidus. Les résidus sont étalés puis recouverts de terre. Vers 19 h, la surveillance du site est toujours effective, il reste 250 t de détritus de pneus à déblayer. L'opération se termine le 01/06 vers 20 h. Un départ de feu avait déjà eu lieu dans la nuit du 26 au 27/05, il avait été rapidement maîtrisé par les pompiers. Cependant la piste criminelle n'est pas retenue, il s'agirait d'un problème mécanique.

---

## Accident

### Incendie dans un centre de tri et de transit de déchets

**N°50024 - 18/07/2017 - FRANCE - 06 - VILLENEUVE-LOUBET**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50024/>



Vers 16 h, un feu se déclare sur un stockage de 400 t de déchets (massif de 1 700 m<sup>2</sup> et 4 m de hauteur) dans un centre de tri et de transit de déchets. Une centaine de pompiers intervient avec des lances incendie et un hélicoptère. Des explosions liées à la présence de bouteilles de gaz vides se font entendre. L'incendie dégage d'importantes fumées noires.

Par précaution, deux campings proches sont évacués. Les pompiers effectuent des analyses d'échantillons d'air prélevés dans ces campings. Celles-ci ne montrent pas de toxicité.

La quantité de déchets en feu implique une opération longue avec un volume d'eau important (5 250 l/min). Le bassin de rétention de l'installation est rapidement rempli. Une partie des eaux débordent du bac et s'écoulent vers le LOUP qui se jette dans le MARDARIC à proximité d'un lieu de baignade. Les pompiers procèdent à des prélèvements de l'eau débordant du bac, du ruisseau et de la rivière. Les analyses ne montrent pas de dégradation de la qualité de l'eau des cours d'eau. Les pompiers mettent en place une rétention provisoire pour accueillir les eaux d'extinction. Un camion-citerne est utilisé pour pomper l'eau dans cette rétention.

L'intervention se termine le lendemain en fin d'après-midi. Une surveillance est mise en place pendant la nuit. Plusieurs reprises du feu sont traitées.

---

## Accident

### Incendie chez un ferrailleur

**N°42982 - 31/10/2012 - FRANCE - 14 - HEROUVILLE-SAINT-CLAIR**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42982/>



Un feu se déclare vers 19 h dans le stockage de déchets de 500 m<sup>2</sup> à l'air libre d'un ferrailleur (appareils électroménagers, tondeuses à gazon, vélos, caravanes...). Une personne est évacuée. Plusieurs explosions sont entendues. Les pompiers progressent difficilement et sont confrontés à des difficultés d'alimentation en eau. Le feu est éteint vers 20h30. La commune ne parvient pas à mettre à disposition des engins de chantier. Le déblaiement ne pouvant être réalisé, il est décidé de refroidir les déchets avec 3 000 l d'eau et d'un mouillant. L'intervention, qui mobilise 12 camions, s'achève à 23h20. La police s'est rendue sur les lieux.

---

## Accident

### Incendie dans un centre de traitement de déchets industriels banals

**N°42258 - 06/06/2012 - FRANCE - 13 - MARSEILLE**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42258/>

Dans un centre de tri et traitement, un feu se déclare vers 1 h dans un bâtiment de 3 000 m<sup>2</sup> où sont stockés des déchets industriels banals valorisables : ferrailles, cartons, bois, végétaux... Un important panache de fumée dérive. Les pompiers qui mobilisent 35 hommes et 12 engins, maîtrisent l'incendie vers 3h50 avec 5 lances à eau dont certaines sur échelle et des lances à mousse, puis déblaient et arrosent les derniers foyers résiduels jusqu'à 6h10. La moitié du bâtiment est détruite et 500 m<sup>3</sup> de déchets ont brûlé.

---

## Accident

### Feu dans un centre de récupération des déchets.

**N°45449 - 03/07/2014 - FRANCE - 21 - RUFFEY-LES-BEAUNE**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45449/>



Dans un centre de récupération des déchets, un feu se déclare vers 15 h sur un stock de 300 t de bois déchiqueté et sur des tas d'ordures ménagères et de ferrailles. Les pompiers maîtrisent l'incendie vers 19h30 avec 4 lances à eau. Ils poursuivent l'extinction jusqu'au 05/07 au matin. Victimes de coups de chaud, 2 d'entre eux sont soignés sur place. Les 40 employés du site ne sont pas en chômage technique.

---

## **Accident**

### **Feu dans un centre de collecte de déchets**

**N°45280 - 16/05/2014 - FRANCE - 63 - ISSOIRE**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45280/>

Un feu se déclare vers 2 h sur un tas de 120 m<sup>3</sup> de déchets automobiles et électroniques dans une société de collecte de déchets. Une importante fumée est émise. Les pompiers attaquent les flammes avec 4 lances à eau pour éviter une propagation à un tas plus important ainsi qu'à la broyeuse. Ils éteignent l'incendie vers 4 h. Les eaux d'extinction sont rejetées dans le réseau pluvial de la commune. L'exploitant déblaie les lieux.

---

## **Accident**

### **Feu dans un centre de tri des métaux**

**N°44238 - 23/08/2013 - FRANCE - 69 - SAINT-FONS**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44238/>

Un feu se déclare vers 4 h sur un tas de 50 m<sup>3</sup> de déchets métalliques situé à l'extérieur d'un centre de tri de métaux. Un importante fumée se dégage et l'odeur se propage jusqu'à Lyon. Les pompiers éteignent l'incendie vers 8 h avec 4 lances dont 1 à mousse. La rétention du site, d'une capacité de 10 m<sup>3</sup>, n'a pas été suffisante pour recueillir les eaux d'extinction ; le service de l'assainissement est informé.

---